

LMA est un organisme de formation spécialisé dans les métiers du commerce et de la grande distribution



Équipe pédagogique

Formateur expert en prévention des risques incendie, Sapeur-pompier volontaire ou professionnel (H/F)



Diplôme/Validation

Délivrance d'une attestation individuelle de formation



Durée

1/2 journée



Calendrier

4 heures



Conditions d'accès

Accès à cette formation à l'initiative d'une entreprise pour ses salariés, d'un financeur, d'un particulier à son propre compte

Délai d'accès

15 jours avant le démarrage de la session

Prérequis

Savoir lire, écrire et compter



Tarif

Devis sur demande

Financement

France travail, financement personnel, plan de formation de l'entreprise



Lieu de formation

Dans les locaux de l'entreprise

EXIT

Formation incendie Évacuation des locaux

Objectifs

- Intégrer l'organisation et le rôle de chacun lors d'une évacuation en cas d'incendie
- Identifier le cheminement à suivre dans l'établissement et les équipements en place
- Lire et appliquer la procédure et le plan d'évacuation
- Adopter une conduite pertinente pour évacuer sans panique ni accident

Programme

- La prévention et l'évacuation
- L'organisation de l'évacuation
- Les chargés d'évacuation
- Exercices de repérage et d'identification des équipements incendie dans l'entreprise
- Exercice d'évacuation : simulation ou exercice en situation réelle avec débriefing

Public

Salariés volontaires concernés par l'organisation de l'évacuation : guide-files, serre-files et chargés d'évacuation

Méthodes mobilisées

Apprentissage en pédagogie active. Cette formation alterne des apports théoriques et pratiques et comprend 4 heures (1/2 journée) d'enseignement en présentiel, dans les locaux de l'entreprise (prévoir un espace extérieur pour réaliser les exercices d'extinction sur feu réel).

Modalités d'évaluation

- Évaluation continue au cours de la formation : étude de cas concrets et mises en pratique
- QCM d'évaluation des acquis théoriques en fin de formation
- Remise d'un livret pédagogique au stagiaire
- Remise d'une attestation individuelle de formation mentionnant les acquis
- Questionnaire de satisfaction à chaud

Recyclage

Un recyclage est recommandé tous les 2 ans.

Article R4227-39 du Code du Travail

« La consigne de sécurité incendie prévoit des essais et visites périodiques du matériel, ainsi que des exercices au cours desquels les travailleurs apprennent à reconnaître les caractéristiques du signal d'alarme générale, à localiser et à utiliser les espaces d'attente sécurisés, à se servir des moyens de premier secours et à exécuter les diverses manœuvres nécessaires... »

Contact

Marie Stéphanie Leveueur
Référente pédagogique handicap et mobilité
contact@lmacademie.re
0262 860 218 • 0693 330 896



www.lmacademie.re

